



## Collecte des déchets dangereux des particuliers en déchetteries

Madame, Monsieur,

Dans nos déchetteries, la prise en charge technique et financière des déchets dangereux des ménages (peintures, lasures, herbicides, produits d'entretien piscines...) est assurée par l'éco-organisme EcoDDS qui est financé par la contribution dont le consommateur s'acquitte lors de l'achat d'un de ces produits.

Cet éco-organisme est agréé par l'état tous les 3 ou 4 ans après avoir répondu à un cahier des charges auquel il doit se conformer durant toute cette période.

Cet agrément est arrivé à échéance le 31/12/2018 et n'a pas été renouvelé le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le 03 janvier 2019, EcoDDS nous a informés qu'il était en désaccord avec les nouvelles conditions de renouvellement de son agrément et que par conséquent il suspendait ses prestations à partir du 11 janvier 2019.

Le 11 janvier, EcoDDS a retiré des déchetteries tous les contenants dont il était propriétaire et qui nous permettaient de collecter ces déchets dangereux. Nous sommes donc dans l'impossibilité de poursuivre cette collecte tant qu'un autre éco organisme n'aura pas été désigné.

Nous regrettons profondément cette situation qui nous a été brutalement imposée. Nous espérons qu'un retour à la normale sera possible rapidement et nous vous tiendrons informés de la suite de cette pénible situation.

Nous sommes donc contraints de vous demander **de garder temporairement vos déchets dangereux** qu'il ne nous est plus possible de collecter jusqu'à un retour à la normale des conditions de collectes.

Dans l'attente, je vous prie de croire, madame, monsieur, à mes très sincères salutations.

Le Président,  
Jean Pierre MOMCILOVIC

Contact : Rémi BOROWIAK – Directeur  
Alexandra BOUTET – Service communication  
04 70 64 23 80